



Conseillers élus :
11

Conseillers en fonction :
09

Nombre de conseillers présents
8

Commune de GINGSHEIM

Séance du Lundi 30 mai 2011

Sous la présidence de M Dominique Gross, Maire

Absent : -Eric Hofstetter (excusé)

1) Approbation du PV de la séance du 20 avril 2011 :

Lecture faite du procès verbal de la séance précédente, le Maire propose au Conseil Municipal de signer le PV de la séance du 20 avril 2011.

2) Pétition en vue de la fermeture du site de la décharge du Rohrbach

L'enquête publique concernant la fermeture du site d'exploitation de la décharge du Rohrbach s'achèvera le 31 mai 2011. Le Maire présente au Conseil municipal divers points statuant sur les effets indésirables de l'exploitation de cette dernière.

- Vu l'exploitation de la décharge du Rohrbach depuis le 07 juillet 1969
- Vu que cette décharge devait fermer en 2000, puis en 2005, puis en 2014 et que SITA demande une prolongation jusqu'en 2019 sans que nous ayons la certitude que la décharge fermera à cette date,
- Vu la présence d'une faille géologique ou d'une discontinuité tectonique à l'endroit de la nouvelle exploitation projetée par SITA, ce qui rend par là-même, ledit site impropre à l'exploitation d'une décharge, les textes réglementaires imposant que le sous-sol soit FAVORABLE. Cela n'est donc pas le cas et d'ailleurs le rapporteur public a relevé ce fait devant le tribunal administratif en avril 2010.
- Vu qu'il y a un risque avéré de contamination de la nappe phréatique
- Vu que SITA n'a pas respecté l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2000, en entreposant des déchets après réaménagement jusqu'à une hauteur de 184,54 m alors que seuls 178 NGF étaient autorisés selon l'arrêté préfectoral en question,
- Vu que SITA est en train de ne pas respecter les arrêtés préfectoraux du 06 mai 2008 et du 12 mai 2010 ayant déjà entreposé selon le relevé topographique de la Société SAFEGE, des déchets après réaménagement du site sur une hauteur de 202,48 m alors que seuls 200 NGF leur sont autorisés après réaménagement (et non après un éventuel terrassement, qui est tout à fait hypothétique)

- Vu que le site du Rohrbach est déclaré BASOL (donc sol pollué) et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter de la pollution à la pollution,

- Vu que selon un rapport de la directrice départementale de la DDASS, en date du 15 juin 2005, dans lequel elle conclut qu'il est inexact de dire que les niveaux d'exposition de la population sont faibles (quant à la santé) : le risque cancérigène généré par le site pour le benzène est nettement inférieur à sa valeur guide d'acceptabilité de l'OMS de 10-5, mais il convient néanmoins de souligner que le risque cancérigène global (risque généré par le site + autres sources) est 3 fois supérieur à cette limite d'acceptabilité, et donc considéré comme INACCEPTABLE au regard des critères de l'OMS.

- Vu les nuisances diverses que doivent subir les communes limitrophes du site depuis plus de 40 ans.

- Vu les risques éventuels de départ d'incendie (cf explosions du samedi 3/04/2011)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité un avis défavorable à la prolongation de l'exploitation du site de Rohrbach, selon la demande faite actuellement par la SITA et demande sa fermeture telle qu'elle était prévue initialement, soit le 31 décembre 2014.

3) Officialisation de la Citoyenneté d'Honneur à M. Bernard Kiefer

M. Gross présente au Conseil la démarche à suivre pour octroyer la citoyenneté d'honneur à M. Kiefer Bernard, ancien secrétaire de Mairie, en retraite.

Il n'existe pas de définition claire et précise du titre de « citoyen d'honneur ». Il convient par conséquent à chaque commune qui souhaite créer ce titre d'en établir sa propre définition.

Les critères retenus concernant M. Kiefer sont donc arrêtés comme suit :

1/ en raison de ses 43 années passées au service de la Mairie et de la commune de Gingsheim, en tant que Secrétaire de Mairie, Maître d'école, et Directeur d'Ecole.

2/ en raison de son engagement, de sa disponibilité, de sa capacité d'écoute, de ses conseils et de ses qualités morales,

Le Conseil Municipal valide les critères et les modalités d'attribution du titre de « Citoyen d'Honneur » de la Commune de Gingsheim, et après avoir délibéré, confirme l'octroi de ce titre à M. Bernard Kiefer, à l'unanimité.

La nomination est enregistrée ce jour au Livre d'Or de la Commune.

4) Choix et validation du devis d'installation du limiteur acoustique de la Salle des Fêtes

Le Maire rappelle au conseil l'historique de l'affaire, rapport générant une obligation de réguler le volume sonore pour ne pas risquer des poursuites éventuelles concernant les nuisances sonores provoquées lors de la location de la salle des Fêtes de la commune.

Une copie de l'étude réalisée par Serial acoustique a d'ailleurs été demandée et envoyée à l'ARS (Pole Santé et risques environnementaux), organisme chargé du suivi de ce dossier.

L'installation du limiteur acoustique se voit donc obligatoire afin de pouvoir continuer à exploiter le site dans le respect de nos citoyens.

Deux devis identiques ont été demandés respectivement à :

1/ Anim Production, pour un montant TTC de 2871,58€

2/ MK2 Audio, pour un montant TTC de 2300€, négocié à un montant TTC de 2079,41€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la société MK2 Audio. Cette dernière sera contactée début Juin 2011 afin de procéder à l'installation du limiteur en question, le plus rapidement possible.

Concernant la Salle des Fêtes de façon plus générale, le Maire expose que la commission de sécurité s'est une nouvelle fois réunie, et qu'en raison des travaux de maintenance et de réfection effectués, l'agrément est reconduit pour deux ans.

5)Préparation de la Fête du 14 Juillet 2011

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la traditionnelle manifestation à l'occasion du 13 juillet Il propose la reprise du même programme que l'année précédente à savoir :

1/ une restauration rapide.

M. Becker précise qu'un fût de bière est une nouvelle fois fourni par M. Claude Meyer à titre gracieux.

2/ un feu d'artifice

La commande sera passée chez le même fournisseur que l'an passé, avec une remise de prix.

Le maire précise également qu'il y a lieu cette année de suivre une nouvelle procédure d'enregistrement pour la déclaration de spectacle pyrotechnique. Fabrice Kremmel est retenu et enregistré pour ce dossier, qui sera transmis sous peu aux différents organismes concernés.

Enquête de recensement de la population 2012

Le Maire informe le Conseil qu'un nouveau recensement aura lieu début 2012. Il se déroulera de la même façon que celui de 2007. Il y a lieu de nommer dès à présent un coordonnateur communal pour cette opération. Il propose de désigner Sandra NESS, pour assurer cette responsabilité.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Il y aura lieu en Novembre 2011 de désigner par une nouvelle délibération le nom de l'agent recenseur.

7) Divers

1/ Création de la zone éolienne :

Le Maire indique avoir participé à une réunion présentant les divers aspects financiers du projet dans sa globalité et informe le Conseil que le rapport financier en retour pour les communes n'est pas forcément en adéquation avec ce que l'on pourrait attendre d'un tel projet.

Les avis des différentes communes sont toujours aussi partagés entre les aspects positifs et les aspects négatifs.

2/ Bassin de rétention versant NORD:

Le Maire indique avoir demandé à la SOGREAH de lancer les appels d'offre des différents marchés. Les travaux pourraient alors encore éventuellement commencer à l'automne 2011.

Le Centre Technique du Conseil Général à Hochfelden sera contacté afin de faire effectuer dans le cadre de leurs travaux d'entretien de voirie, le remplacement de la buse sous dimensionnée sur le chemin départemental 58.

3/ Bassin de rétention versant SUD :

Le Maire indique avoir contacté la Sté BOIS et FORETS, susceptible d'estimer les parcelles aux lieux-dits « Am Steckelberg » et « Hangen », à un coût moindre que celui d'un géomètre

Concernant le choix technique de la réalisation de ce bassin, plusieurs solutions sont proposées mais dans l'ensemble le coût du projet reste très lourd à supporter financièrement pour la commune de Gingsheim.

4/ M. Becker explique que la traversée de l'axe principal de Gingsheim laisse de plus en plus à désirer, et que les solutions proposées, ou mises en place pour la réfection des voiries par le Conseil Général sont un peu légères en terme de qualité. Une demande devrait être à nouveau lancée afin que le Conseil Général mette à l'ordre du jour de leurs travaux annuels une éventuelle réfection de la rue principale.

Le Maire clôture la séance du 30 mai 2011 à 22h40.